

**COMMISSION SCOLAIRE
WESTERN QUÉBEC**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT ET
ÉTATS FINANCIERS**

30 JUIN 2024

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS 30 JUIN 2024

Rapport de la direction	5
Rapport de l'auditeur indépendant	4 - 6
État de la situation financière	7
État des résultats	8
État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités	9
État de la variation de la dette nette	10
État des flux de trésorerie	11
Annexe A - Détail des immobilisations corporelles	12
Annexe B - Charges par activité	13
Notes complémentaires	14 - 34

TRAFICS 2023-2024

RAPPORT FINANCIER DES CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES ET DES COMMISSIONS SCOLAIRES POUR L'EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2024

Rapport de la direction

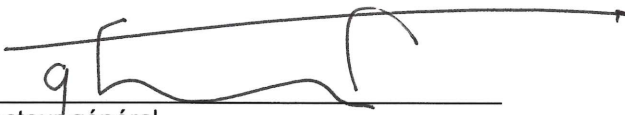
Les états financiers de la commission scolaire Western Québec pour l'exercice clos le 30 juin 2024 portant la signature électronique 4920636087, ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport financier concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités en matière de comptabilité et de présentation de l'information financière, la direction maintient des systèmes de gestion financière et de contrôle interne, conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

La direction de la Commission scolaire Western Québec reconnaît qu'elle est responsable de gérer les affaires de la commission scolaire conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil des commissaires surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il prend connaissance des états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification.

Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L., auditeurs indépendants nommés par la direction, ont procédé à l'audit des états financiers de la commission scolaire Western Québec, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et le rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Raymond Chabot Grand Thornton S.E.N.C.R.L. peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



Directeur général



Directrice des ressources financières

Lieu : Gatineau (Québec)

Date : 11 décembre 2024

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil des commissaires de la
Commission scolaire Western Québec

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 100
1839, rue Saint-Louis
Gatineau (Québec)
J8T 4H3

T 819 775-3306

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Commission scolaire Western Québec (ci-après la « commission scolaire »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2024 et l'état des résultats, l'état de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets (dette nette) et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la commission scolaire au 30 juin 2024 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets (dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

La commission scolaire a comptabilisé un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et une subvention à recevoir du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) correspondante à l'état de la situation financière aux 30 juin 2024 et 2023. Nous n'avons pas été en mesure d'obtenir des éléments probants suffisants et appropriés en ce qui concerne les montants comptabilisés et les informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Par conséquent, nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants comptabilisés comme passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations et comme subvention à recevoir – obligations liées à la mise hors service d'immobilisations aux 30 juin 2024 et 2023, aux surplus accumulés au 1^{er} juillet 2023 et aux 30 juin 2024 et 2023, ainsi qu'aux revenus de subvention du MEQ de même qu'aux informations fournies sur les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ou à d'autres postes des états financiers pour les exercices terminés les 30 juin 2024 et 2023. Cette situation nous conduit donc à exprimer une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, comme nous l'avons fait pour

les états financiers pour l'exercice terminé le 30 juin 2023, en raison des incidences éventuelles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la commission scolaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la commission scolaire ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la commission scolaire.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,

concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la commission scolaire;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la commission scolaire à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener de la commission scolaire à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Gatineau
Le 11 décembre 2024

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A134381

Commission scolaire Western Québec
État de la situation financière
au 30 juin 2024

	2024	2023
		(redressé)
ACTIFS FINANCIERS		
Encaisse	7 784 169	9 499 730
Subvention de fonctionnement à recevoir (note 4)	19 270 555	10 163 892
Subvention d'investissement à recevoir (note 4)	111 707 475	115 093 619
Taxe scolaire à recevoir	1 655 819	2 314 106
Débiteurs	2 790 691	1 476 621
Stocks destinés à la revente	48 768	38 783
Placements de portefeuille et prêts (note 5)	647 673	647 673
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	143 905 149	139 234 424
PASSIFS		
Emprunts temporaires faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 7)	9 296 060	10 315 000
Créditeurs et frais courus à payer (note 8)	18 266 127	12 479 085
Subvention d'investissement reportée (note 9)	132 457 972	110 288 899
Revenus perçus d'avance	1 722 629	1 054 367
Provision pour avantages sociaux (note 10)	5 856 784	5 858 492
Dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 11)	89 905 248	97 482 786
Obligation liées à la mise hors service d'immobilisation - Amiante (note 13)	4 322 109	5 458 069
Autres passifs	9 338 878	1 121 082
TOTAL DES PASSIFS	271 165 807	244 057 780
DETTE NETTE	(127 260 658)	(104 823 356)
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (Annexe A)	142 468 101	120 479 266
Stocks de fournitures	-	6 591
Charges payées d'avance	375 931	333 498
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	142 844 032	120 819 355
EXCÉDENT ACCUMULÉ	15 583 375	15 995 999
L'excédent (déficit) accumulé est composé des éléments suivants:		
Excédent (déficit) accumulé lié aux activités	15 583 375	15 995 999
	15 583 375	15 995 999

Les notes et annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Western Québec
État des résultats
Exercice clos le 30 juin 2024

	Budget 2024	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023
			(redressé)
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEQ	104 376 576	114 443 391	102 196 565
Subvention d'investissement	120 216	609 074	3 994 010
Autres subventions et contributions	747 240	1 142 950	1 183 410
Taxe scolaire	16 592 543	16 662 918	17 191 152
Droits de scolarité et frais de scolarisation	63 000	13 215	188 566
Ventes de biens et services	2 757 024	2 896 991	2 856 113
Revenus divers	1 194 186	2 096 563	1 536 182
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	5 827 684	6 333 666	7 373 916
Total des revenus	131 678 469	144 198 768	136 519 914
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	57 412 024	58 302 218	58 211 069
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	35 447 906	34 238 770	31 014 112
Services d'appoint	14 636 812	15 308 843	13 265 692
Activités administratives	6 737 445	6 985 089	6 028 990
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	15 443 555	16 593 559	16 043 412
Activités connexes	3 187 272	13 184 621	5 868 568
Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux	(219 596)	(1 707)	178 557
Total des charges	132 645 418	144 611 393	130 610 401
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE LIÉ AUX ACTIVITÉS	(966 949)	(412 625)	5 909 513

Les notes et annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Western Québec
État de l'excédent (déficit) accumulé lié aux activités
Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023
EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI	15 995 999	(redressé) 14 795 347
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	-	(4 708 861)
Solde redressé	15 995 999	10 086 486
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	(412 625)	5 909 513
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	15 583 375	15 995 999

Les notes et annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Western Québec
État de la variation de la dette nette
Exercice clos le 30 juin 2024

	Résultats réels 2024	Résultats réels 2023
		(redressé)
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) AU DÉBUT DE L'EXERCICE	(104 820 870)	(97 016 199)
Redressements avec retraitement des exercices antérieurs	(2 486)	(5 911 753)
SOLDE REDRESSÉ	(104 823 356)	(102 927 952)
Excédent (déficit) de l'exercice (page 7)	(412 625)	5 909 513
Variation due aux immobilisations corporelles		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(30 086 827)	(13 652 203)
Amortissement des immobilisations corporelles	6 710 279	6 483 854
Révision d'estimation des immobilisations corporelles	1 387 713	(683 243)
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	(21 988 835)	(7 851 593)
Variation due aux stocks et aux charges payées d'avance	(35 842)	49 162
Gains (pertes) de réévaluation nets de l'exercice	-	-
ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE) À LA FIN DE L'EXERCICE	(127 260 658)	(104 820 870)

Les notes et annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Western Québec
État des flux de trésorerie
Exercice clos le 30 juin 2024

	2024	2023 (redressé)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (déficit) de l'exercice	(412 625)	5 909 513
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Provision pour avantages sociaux futurs	(1 707)	178 557
Stocks et charges payées d'avance	(35 842)	49 162
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	22 169 073	9 413 252
Amortissement des frais d'émission liés aux dettes	60 705	35 366
Amortissement et réductions de valeur des immobilisations corporelles	8 097 992	6 483 854
Charges de désactualisation	251 752	229 560
Variation des actifs et des passifs liés au fonctionnement	176 108	(2 135 191)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	30 305 456	20 164 074
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles	(23 363 834)	(13 256 784)
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	(23 363 834)	(13 256 784)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Sorties de fonds pour l'acquisition de placements de portefeuille	-	-
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉS POUR LES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	-	-
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	-	5 314 031
Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de subvention	(7 638 243)	(7 684 338)
Variation des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	-	(4 400 000)
Produits provenant des emprunts temporaires non reliés aux immobilisations corporelles	(1 018 940)	10 315 000
Remboursement d'emprunts temporaires liés aux immobilisations	-	(1 040 000)
FLUX DE TRÉSORERIE UTILISÉ POUR LES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	(8 657 183)	2 504 693
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(1 715 561)	9 411 983
Encaisse et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	9 499 730	87 747
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	7 784 169	9 499 730

Les notes et annexes font partie intégrante des états financiers.

Commission scolaire Western Québec
Annexe A - Détail des immobilisations corporelles
au 30 juin 2024

	Coût			Amortissement accumulé			Valeur comptable nette au 30 juin 2024	Valeur comptable nette au 30 juin 2023 (redressé)
	Solde au 30 juin 2023 (redressé)	Acquisitions / dispositions / révision des estimations	Solde à la fin	Solde au 30 juin 2023 (redressé)	Acquisitions / dispositions / révision des estimations	Solde à la fin		
Terrains								
Terrains	2 717 972	-	2 717 972	-	-	-	2 717 972	2 717 972
Aménagements								
Aménagements de terrain (10 ans)	574 890	289 071	863 961	429 568	22 037	451 605	412 356	145 322
Aménagements de terrain (20 ans)	8 911 399	2 753 022	11 664 421	2 495 668	525 193	3 020 861	8 643 559	6 415 731
Bâtiments								
Bâtiments acquis avant le 1er juillet 2008 (35 ans)	76 767 515	-	76 767 515	59 712 688	1 353 533	61 066 221	15 701 294	17 054 827
Bâtiments (50 ans)	43 559 558	16 856 716	60 416 275	7 071 783	751 206	7 822 989	52 593 285	36 487 775
Améliorations locatives	22 730	-	22 730	22 730	-	22 730	-	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS)								
OMHS - Bâtiments (35 ans)	1 803 653	(1 387 713)	415 940	1 339 245	19 826	1 359 071	(943 131)	464 408
Améliorations et transformations majeures								
Améliorations et rénovations majeures (15 ans)	-	-	-	-	-	-	-	-
Améliorations et rénovations majeures (25 ans)	18 326 712	2 060 021	20 386 733	5 715 725	742 328	6 458 053	13 928 680	12 610 988
Améliorations et rénovations majeures (30 ans)	28 901 734	3 533 229	32 434 963	5 433 819	978 462	6 412 281	26 022 682	23 467 915
Améliorations et rénovations majeures (40 ans)	20 049 199	2 296 192	22 345 391	3 131 782	497 044	3 628 826	18 716 565	16 917 418
OMHS - Améliorations et rénovations majeures	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel et équipement								
Mobilier et équipement de bureau	1 470 587	(408 939)	1 061 648	952 673	(427 500)	525 173	536 475	517 914
Autres équipements	1 021 195	(22 563)	998 632	551 015	(18 489)	532 525	466 106	470 180
Équipement informatique	4 516 303	(1 779 803)	2 736 500	3 313 692	(2 267 526)	1 046 166	1 690 334	1 202 611
Équipement de communication multimédia	1 819 265	(436 534)	1 382 731	1 211 020	(456 973)	754 047	628 684	608 245
Matériel roulant	81 753	-	81 753	81 753	-	81 753	0	0
Documents de bibliothèque	1 119 528	(1 536)	1 117 993	543 006	(94 072)	448 934	669 059	576 523
Documents de bibliothèque (Achats initiaux)	-	-	-	-	-	-	-	-
Manuels scolaires (Achats initiaux)	122 306	(78 571)	43 735	137 186	(112 798)	24 388	19 347	(14 880)
Manuels scolaires (mesures 30150, 30160 et 30170)	52 808	(52 808)	-	8 261	(8 261)	-	-	44 547
Équipement spécialisé reliés à l'éducation								
Équipement spécialisé (10 ans)	333 911	14 710	348 621	173 063	40 205	213 269	135 353	160 848
Équipement spécialisé (20 ans)	839 444	44 892	884 337	544 499	42 361	586 860	297 477	294 945
OMHS - Équipement spécialisé	-	-	-	-	-	-	-	-
Développement informatique								
Développement informatique	94 864	(94 864)	-	94 864	(94 864)	-	-	-
Réseaux complexes								
Réseau de télécommunication	2 963 711	-	2 963 711	2 627 733	103 973	2 731 706	232 004	335 978
TOTAL	216 071 037	23 584 522	239 655 559	95 591 771	1 595 687	97 187 458	142 468 101	120 479 266

Commission scolaire Western Québec
Annexe B - Charges par activité
Exercice clos le 30 juin 2024

	Rémunération	Contributions de l'employeur	Frais de déplacement	Fournitures et matériaux	Services, honoraires et contrats	Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	Autres charges	Total 2024	Total 2023 (redressé)
ACTIVITÉ D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMATION									
Éducation préscolaire	3 474 514	437 287	-	35 466	700	-	-	3 947 967	4 149 599
Enseignement primaire	22 037 892	2 735 912	5 236	267 418	11 080	-	-	25 057 538	24 576 183
Enseignement secondaire général	18 826 381	2 273 913	755	490 107	14 311	18 063	-	21 623 531	21 962 787
Formation professionnelle	1 665 607	212 054	17 702	145 122	100 176	5 984	-	2 146 645	1 865 833
Enseignement particulier	3 256 137	406 451	10 529	54 861	95 441	-	-	3 823 420	3 857 055
Formation générale des adultes	1 465 832	176 012	107	60 844	318	-	5	1 703 118	1 799 612
TOTAL	50 726 363	6 241 629	34 329	1 053 819	222 026	24 047	5	58 302 218	58 211 069
ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT									
Gestion des écoles et des centres	6 287 344	810 011	41 706	324 870	234 214	-	-	7 698 145	7 569 207
Moyens d'enseignement	1 114 920	154 679	39 708	101 609	532 621	2 297	-	1 945 833	1 862 114
Services complémentaires	12 525 667	1 744 839	76 113	454 266	838 512	-	-	25 639 397	13 676 688
Services pédagogiques particuliers et de formation d'appoint	4 648 527	649 115	19 643	183 036	240 826	-	-	5 741 147	4 713 799
Animation et développement pédagogique	1 450 419	169 818	26 929	2 668	12 088	-	-	1 661 922	1 805 520
Perfectionnement personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	305 438	37 649	211 840	5 483	132 424	-	-	692 835	677 122
Activités sportives, culturelles et sociales	39 041	5 405	22 738	274 214	406 415	-	111 679	859 491	709 662
TOTAL	26 371 355	3 571 515	438 678	1 346 146	2 397 100	2 297	111 679	34 238 770	31 014 112
SERVICES D'APPOINT									
Transport scolaire	-	-	-	-	10 704 830	-	1 439 686	12 144 516	10 632 250
Service de garde	2 555 521	376 853	497	117 224	114 140	-	92	3 164 327	2 633 442
TOTAL	2 555 521	376 853	497	117 224	10 818 971	-	1 439 778	15 308 843	13 265 692
ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES									
Conseil des commissaires et comités	141 956	6 718	4 905	7 441	23 237	-	30 000	214 256	191 591
Gestion	4 103 523	503 269	67 899	55 990	470 574	-	69 443	5 270 697	4 285 517
Services corporatifs	713 378	91 170	8 819	59 767	580 717	639	-	1 454 492	1 493 295
Perfectionnement du personnel administratif et ouvrier	-	-	6 788	-	38 856	-	-	45 644	58 586
TOTAL	4 958 857	601 158	88 411	123 198	1 113 384	639	99 443	6 985 089	6 028 990
ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES									
Entretien et amortissement des biens meubles	-	-	-	1 215	103 913	1 891 345	-	1 996 473	2 193 468
Conservation et amortissement des biens immeubles	746 173	111 141	103 646	385 369	1 750 779	4 891 368	251 752	8 240 228	7 499 162
Entretien ménager	2 499 783	382 626	14 142	348 678	217 920	2 434	-	3 465 584	3 429 756
Consommation énergétique	-	-	-	1 941 486	4 857	-	242	1 946 586	2 181 649
Location d'immeubles	-	-	-	-	374 271	-	-	374 271	322 363
Protection et sécurité	-	-	-	8 893	306 054	-	-	314 947	167 629
Amélioration, transformation et rénovation majeure non capitalisable	-	-	338	13 841	241 292	-	-	255 471	249 386
TOTAL	3 245 957	493 767	118 126	2 699 482	2 999 086	6 785 147	251 994	16 593 559	16 043 412
ACTIVITÉS CONNEXES									
Financement	-	-	-	-	-	-	3 083 853	3 083 853	3 262 594
Projets spéciaux	119 819	16 644	19 702	14 015	333 157	-	2 000	505 336	213 822
Rétroactivité	7 379 426	877 020	-	-	-	-	-	8 256 446	65 160
Droits de scolarité et ententes	-	-	-	-	-	-	977 210	977 210	893 024
Variation des provisions	-	-	-	-	-	-	(306 669)	(306 669)	808 092
Prêts de services	582 018	65 029	-	-	-	-	-	647 047	609 413
Autres activités connexes	-	-	-	-	-	-	21 397	21 397	16 463
TOTAL	8 081 264	958 692	19 702	14 015	333 157	-	3 777 792	13 184 621	5 868 568
VARIATION DE LA PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX									
	-	-	-	-	-	-	(1 707)	(1 707)	178 557
TOTAL DES DÉPENSES	95 939 315	12 243 614	699 743	5 353 884	17 883 722	6 812 130	5 678 983	144 611 393	130 610 401

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

Notes complémentaires

1. STATUT CONSTITUTIF ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission scolaire Western Québec (ci-après « la commission scolaire ») est constituée en vertu du décret 1014-97 du 13 août 1997. La commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la Loi sur l'instruction publique et par les régimes pédagogiques établis par le gouvernement du Québec. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la Loi sur l'instruction publique (RLRQ, c. I-13.3).

La commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la Loi sur l'instruction publique au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Référentiel comptable

Les états financiers de la commission scolaire sont établis conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public* et l'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus doit être cohérente avec ce dernier. Les renseignements fournis dans les états financiers sont fondés, lorsque requis, sur les meilleurs jugements et estimations de la direction.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la commission scolaire Western Québec, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont des incidences à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour créances douteuses, la provision pour le régime rétrospectif de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), les obligations liées à la mise hors services d'immobilisations et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Instruments financiers

Évaluation initiale

La commission scolaire comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsqu'il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier, et seulement dans ce cas. Sauf indication contraire, les actifs et passifs financiers sont initialement évalués au coût.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Les coûts de transaction afférents aux instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés à titre de frais reportés. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme scolaire sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Les coûts de transaction afférents aux emprunts à long terme évalués au coût après amortissement sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire, contrairement aux exigences des Normes comptables canadiennes pour le secteur public qui préconisent l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif. L'amortissement des frais d'émission des emprunts à long terme selon la méthode du taux d'intérêt effectif n'aurait pas d'incidence significative sur les résultats des activités ou sur la situation financière de la commission scolaire.

La commission scolaire détermine s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs financiers, et ce, tant pour les actifs financiers qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement que pour ceux qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Toute dépréciation des actifs financiers est comptabilisée à l'état des résultats et, dans le cas d'un actif financier classé dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur, l'annulation de toute réévaluation nette est présentée dans l'état des gains et pertes de réévaluation lorsqu'une dépréciation est comptabilisée.

Dans le cas d'un placement de portefeuille, si une indication objective de dépréciation existe, une perte de valeur est comptabilisée lorsqu'il subit une moins-value durable. Toute augmentation ultérieure de la valeur d'un placement de portefeuille ayant fait l'objet d'une réduction de valeur n'est comptabilisée à l'état des résultats qu'au moment de sa réalisation.

Actifs financiers

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse, des découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible et des placements dont l'échéance n'excède pas trois mois suivant la date d'acquisition et des placements rachetables ou facilement convertibles à court terme en un montant connu de trésorerie dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Débiteurs

Les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation de la période de cette provision est constatée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Stocks destinés à la vente

Les stocks destinés à la vente sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette, le coût étant établi selon la méthode du premier entré premier sorti.

Passifs

Subvention d'investissement reportée

La subvention d'investissement reçue relativement à l'acquisition d'immobilisations corporelles amortissables est reportée et virée aux résultats selon la même méthode et les mêmes périodes que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elle se rapporte, conformément aux stipulations dont sont assortis ces paiements de transfert.

Revenus perçus d'avance

Les sommes reçues concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus perçus d'avance aux passifs de l'état de la situation financière.

Régime d'avantages complémentaires à la retraite

Les membres du personnel de la commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de la période de la commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux de même que les prestations sont assumées par le gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Provision pour avantages sociaux

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant ainsi que les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) gagnés par les employés de la commission scolaire sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de la période de la provision est constatée aux résultats au poste « Charges liées à la variation de la provision pour avantages sociaux ».

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la commission scolaire, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque les critères suivants sont rencontrés :

- la contamination dépasse la norme environnementale;
- il est prévu que des avantages économiques futurs seront abandonnés; et
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable du montant en cause.

Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs directement attribuables aux activités d'assainissement des sites contaminés. La commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour considérer le degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Au 30 juin 2024, la commission scolaire Western Québec n'a aucun passif relié aux sites contaminés.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la commission scolaire à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

L'évaluation initiale du passif est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance.

Le passif comptabilisé est ajusté chaque année en fonction des nouvelles obligations, des coûts réels engagés, des révisions des estimations et de la charge de désactualisation.

Le passif relatif à la mise hors service des bâtiments patrimoniaux n'est pas présenté aux états financiers. En effet, la commission scolaire est tenue de maintenir l'intégrité de ces bâtiments en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel de sorte que la date probable de mise hors service de ces bâtiments est si éloignée dans le temps que la valeur actualisée de l'obligation est négligeable. L'obligation liée à la mise hors service de ces bâtiments sera présentée aux états financiers dès le moment où la désignation patrimoniale sera retirée ou la démolition du bâtiment autorisée, le cas échéant.

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier estimé des flux de trésorerie pour effectuer les travaux.

Actifs non financiers

De par leur nature, les actifs non financiers de la commission scolaire sont normalement employés pour fournir des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de la période et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût, incluant les coûts de mise hors service d'immobilisations, le cas échéant. Le coût n'inclut pas les frais financiers capitalisés pendant la période de construction, de développement ou de mise en valeur. Ces coûts sont passés directement en charge au cours de l'exercice.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de leur durée de vie utile, comme suit :

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	15 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipement	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'éducation	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments sont amortis sur une durée de 14 à 60 ans.

Le coût des immobilisations corporelles détenues en vertu d'un contrat de location-acquisition est égal à la valeur actualisée des paiements minimums exigibles au titre de la location, sans excéder la juste valeur de l'actif loué.

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques sont constitués principalement de peintures, de sculptures, de dessins et d'installations et leur coût est imputé aux charges de la période au cours de laquelle ils sont acquis.

Les œuvres d'art qui sont acquises en vertu de la *Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics* sont capitalisées.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition avec en contrepartie un passif dans le poste « Subventions d'investissement reportées », à l'exception des terrains où la contrepartie est constatée dans les revenus de la période d'acquisition. Les subventions d'investissement reportées sont virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées.

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la commission scolaire de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges au poste des résultats « Activités relatives aux biens meubles et immeubles ». Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Stocks de fournitures

Les stocks se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces stocks de fournitures sont évalués au moindre du coût ou de la valeur de réalisation nette.

Charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'exercice pour des services dont la commission scolaire bénéficiera au cours du ou des prochains exercices financiers. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la commission scolaire bénéficie des services acquis.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

Plus spécifiquement :

Subventions et subventions reportées

Les subventions du ministère de l'Éducation (MEQ) sont constatées dans la période où la commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires de l'année scolaire. À l'exception de certaines allocations pour lesquelles le MEQ a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEQ, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Subvention d'investissement reportée » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée ».

Les autres subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Subventions d'investissement reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement de la subvention d'investissement reportée » au même rythme que l'amortissement des immobilisations qui s'y rapportent. Toutefois, les sommes reçues pour l'acquisition de terrains sont constatées dans les revenus de l'exercice dans lequel les terrains sont acquis.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Taxe scolaire

Les revenus de la taxe scolaire sont constatés sur la période couverte par le rôle de perception. Les modifications des rôles d'évaluation sont comptabilisées lors de l'émission des certificats de l'évaluateur. La période couverte par les factures annuelles de taxe scolaire est du 1^{er} juillet au 30 juin. La taxe scolaire est imposée sur la valeur ajustée. La valeur ajustée est déterminée par l'application de l'étalement, sur trois ans, de la variation entre la valeur uniformisée effective au 31 décembre de la dernière année du rôle précédent et celle figurant au nouveau rôle qui prend effet au 1^{er} janvier suivant.

Les revenus tenant lieu de taxe scolaire sont constatés dans la période au cours de laquelle les sommes sont encaissées.

Droits de scolarité et frais de scolarisation, ventes de biens et services et revenus divers

Les revenus provenant des droits de scolarité et frais de scolarisation, de la vente de biens et de services et revenus divers sont constatés dans la période au cours de laquelle ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu.

Ces revenus, à l'exception des revenus divers provenant des intérêts, pénalités et frais de retard, constituent des opérations avec obligations de prestations pour lesquelles la Commission scolaire doit rendre un service ou fournir un bien précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Ces revenus sont constatés au fur et à mesure que l'obligation est remplie, soit à un moment précis ou progressivement.

Obligations de prestation remplies à un moment précis

Les revenus tirés de la vente de fournitures et matériel scolaire sont comptabilisés au moment de la vente.

Obligations de prestation remplies progressivement

Les revenus tirés des droits de scolarité et frais de scolarisation sont comptabilisés progressivement par la Commission scolaire sur la durée de la formation offerte.

Les revenus provenant des services de garde en milieu scolaire, de la surveillance et du transport du midi et des autres activités chargées aux usagers sont comptabilisés progressivement par la Commission scolaire, soit à mesure que les services sont rendus. Les revenus tirés de la location d'immeubles et de biens meubles sont comptabilisés progressivement sur la durée de la location. Les revenus découlant de prêts de service sont constatés progressivement sur la durée du prêt.

Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits leur donnant lieu. Les charges comprennent le coût des biens consommés dans le cadre des activités de fonctionnement de l'exercice et qui peuvent être rattachées à ces activités et des services obtenus au cours de la période, ainsi que les pertes réalisées. Les montants comprennent aussi l'amortissement du coût des immobilisations pour la période.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Opérations interentités

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle partagé.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

Adoption de nouvelles normes comptables

Revenus

Au cours de l'exercice, la commission scolaire a adopté les normes du chapitre SP 3400, « Revenus », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. Ce chapitre établit des exigences différenciées en matière de comptabilisation en ce qui a trait aux revenus issus des opérations qui comportent des obligations de prestation (appelées « opérations avec contrepartie ») et à ceux issus des opérations sans obligations de prestation (appelées « obligations sans contrepartie ») ainsi qu'aux informations à fournir à leur sujet.

Le chapitre définit une obligation de prestation comme étant une promesse exécutoire de fournir des biens ou des services précis à un payeur en particulier. Le revenu tiré d'une opération avec contrepartie est constaté lorsque la commission scolaire remplit (ou à mesure qu'il remplit) l'obligation de prestation en fournissant les biens ou les services promis au payeur.

Les revenus tirés d'une opération sans contrepartie sont constatés lorsque la commission scolaire a le pouvoir de revendiquer ou de prélever une entrée de ressources économiques et qu'il relève une opération passée ou un événement passé qui est à l'origine d'un actif.

Pour les opérations avec contrepartie, la commission scolaire doit déterminer quels biens ou services (ou quels groupes de biens ou de services) sont distincts et doivent, par conséquent, être traités séparément. Lorsque la commission scolaire détermine qu'il y a plus d'une obligation de prestation pour une même opération, il doit utiliser une méthode de répartition du prix de la transaction. Pour ce faire, il utilise le prix de vente spécifique des biens ou des services attribués à chacune des obligations de prestation lorsque celui-ci est connu; dans le cas contraire, il procède à une estimation à l'aide des informations dont il dispose pour effectuer cette répartition.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2023, ont fait l'objet d'une application rétroactive. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la commission scolaire.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

Éléments incorporels achetés

Le 1^{er} juillet 2023, la commission scolaire a adopté les recommandations de la Note d'orientation du secteur public NOSP-8, « Éléments incorporels achetés », du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Ces recommandations s'appliquent à toutes les ressources économiques non monétaires, identifiables et sans substance physique qui sont acquises par la commission scolaire dans le cadre d'une opération avec contrepartie conclue entre des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

Conformément à cette nouvelle note d'orientation, la commission scolaire constate comme des actifs les éléments incorporels achetés lorsqu'ils répondent à la définition d'un actif ainsi qu'aux critères généraux de comptabilisation d'un actif, à condition qu'il soit probable que les avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront à la commission scolaire et que le coût de cet actif puisse être évalué de façon fiable. Les éléments incorporels achetés sont initialement évalués au coût.

Conformément aux dispositions transitoires, ces exigences, applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2023, ont fait l'objet d'une application prospective. L'adoption de ces nouvelles recommandations n'a eu aucune incidence sur les états financiers de la commission scolaire.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES ET CORRECTION D'ERREURS

Le 1^{er} juillet 2023, la commission scolaire a procédé à la modification de certaines méthodes utilisées pour comptabiliser les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Les modifications effectuées sont les suivantes :

- Modification de la méthode d'estimation des coûts de désamiantage pour certains matériaux. La Direction estime que la méthode utilisée surévaluait les coûts lorsque des travaux de désamiantage étaient réalisés en présence de plâtre, de crépi et de mortier.
- Estimation des coûts effectuée par phase de construction plutôt que par bâtiment. La Direction estime que la nouvelle méthode utilisée reflète davantage la réalité puisque les calculs, dont les calculs d'actualisation et d'inflation, tiennent compte de l'année de construction réelle de la phase plutôt que de l'année de construction initiale du bâtiment.
- D'autres corrections ont été apportées telles que l'ajout de composants ou de matériaux omis lors de la première identification des actifs contaminés et la correction de l'année de mise hors service prévue.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

3. MODIFICATIONS COMPTABLES ET CORRECTION D'ERREURS (suite)

Ces changements ont été appliqués de façon rétroactive avec retraitement des exercices antérieurs et ont eu pour effet de faire varier les postes des états financiers de la façon suivante :

ÉTAT DES RÉSULTATS	2024	2023
Revenus	\$	\$
Subvention d'investissement	-	(100 782)
Amortissement de la subvention d'investissement reportée	-	(75 955)
Total des revenus	-	(176 737)
Charges		
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	-	7 861
Excédent (Déficit) de l'exercice liés aux activités	-	(168 875)
ÉTAT DE L'EXCÉDENT (DÉFICIT) ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS	2024	2023
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités au début	-	168 875
Excédent (Déficit) accumulé lié aux activités à la fin	-	-
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE	2024	2023
Actifs financiers		
Subvention de fonctionnement à recevoir	-	-
Subvention d'investissement à recevoir	-	(174 251)
Subvention d'investissement reportée	-	(2 486)
Total des actifs financiers	-	(176 737)
Passifs		
Autres passifs (Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations)	-	174 251
Actifs financiers nets (Dettes nettes)	-	(2 486)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles	-	2 486
Excédent (Déficit) accumulé à la fin	-	-
ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS (DETTE NETTE)	2024	2023
Actifs financiers nets (Dettes nettes) au début (a)	-	(215 466)
Déficit (excédent) de l'exercice	-	168 875
Immobilisations corporelles	-	46 591
Actifs financiers nets (Dettes nettes) à la fin	-	-

(a) L'ajustement présenté dans la note représente les redressements comptabilisés au 30 juin 2024, alors que l'ajustement présenté à l'état du déficit accumulé et à l'état de la variation de la dette, inclus les redressements comptabilisés au 30 juin 2023, tel que décrit aux états financiers audités à cette date, ainsi que ceux comptabilisés au 30 juin 2024.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

4. SUBVENTIONS À RECEVOIR

Subventions de fonctionnement à recevoir

Le détail des différentes subventions de fonctionnement à recevoir est présenté à la page 21 du rapport financier. Les subventions de cette catégorie provenant du gouvernement du Québec sont détaillées dans cette page. Pour les transferts provenant du gouvernement du Canada, elles sont présentées dans le compte « Débiteurs » à la page 23.

	2024	2023
	\$	\$
Total des subventions de fonctionnement à recevoir du gouvernement du Québec	19 254 309	10 105 994
Autres subventions (autre que les subventions à recevoir du gouvernement du Canada)	16 246	57 898
	19 270 555	10 163 892

Subventions d'investissement à recevoir

Le détail des différentes subventions d'investissement à recevoir est présenté à la page 22 du rapport financier.

5. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE ET PRÊTS

Placements de portefeuille	2024	2023
	\$	\$
Certificats de placement garanti		
CPG 1 an non-remboursable au taux de 5,47 %	578 296	578 296
CPG 1 an non-remboursable au taux de 5,58 %	60 921	60 921
CPG 1 an non-remboursable au taux de 5,58 %	8 456	8 456
Total des placements de portefeuille évalués au coût	647 673	647 673
Échéancier des placements au 30 juin 2024		
2024	647 673	

6. EMPRUNTS TEMPORAIRES

Le détail des emprunts temporaires est présenté à la page 30 du rapport financier. Les acceptations bancaires et les emprunts temporaires sont autorisés mensuellement par le MEQ. La marge de crédit autorisée est de 20 097 975 \$ (14 254 888 \$ au 30 juin 2023). Aucune acceptation bancaire ou emprunt temporaire utilisé au 30 juin 2024.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

7. EMPRUNTS TEMPORAIRES FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

L'ouverture de crédit du Fonds de financement, d'un montant autorisé de 22 867 379 \$, porte intérêt au taux de 4.6139 % au 30 juin 2024 et est garantie par le MEQ.

8. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS À PAYER

	2024	2023
	\$	\$
Salaires courus, déductions et charges sociales	7 136 669	7 189 217
Autres créditeurs et frais courus – Ministères et organismes du gouvernement du Québec	639 829	226 406
Autres créditeurs et frais courus – Autres que ministères et organismes du gouvernement du Québec	9 896 537	4 413 226
Taxes à la consommation à payer	2 899	2 899
Intérêts courus	590 193	647 337
	18 266 127	12 479 085

9. SUBVENTION D'INVESTISSEMENT REPORTÉE

Le détail de la subvention d'investissement reportée est présenté à la page 32 du rapport financier.

10. PROVISIONS POUR AVANTAGES SOCIAUX

Le détail des provisions pour avantages sociaux est présenté à la page 34 du rapport financier.

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur jusqu'au 30 juin 2016. Ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

10. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX (SUITE)

Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2024	2023
	\$	\$
Congé maladie	1 900 430	2 025 438
Vacances	2 987 214	2 782 989
Indemnités de départ	-	145 037
Assurance-traitement et autres congés sociaux	89 729	49 965
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux	879 411	855 063
	5 856 784	5 858 492

11. DETTES À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

	2024	2023
	\$	\$
Règles budgétaires		
Billets à long terme portant intérêt à des taux variant de 0,69% à 5,41%, échéant d'avril 2024 à décembre 2047, remboursables par subventions du MEQ.	90 288 526	97 926 769
Frais reportés liés aux dettes	(383 278)	(443 983)
	89 905 248	97 482 786

Échéanciers des dettes qui font l'objet d'une promesse de subvention au 30 juin 2024

2025	19 774 382 \$
2026	4 428 499 \$
2027	10 148 563 \$
2028	14 342 563 \$
2029 et suivantes	41 594 519 \$

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

12. PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS

Au 30 juin 2024, aucun passif au titre des sites contaminés n'a été constaté pour 2 sites dont il n'a pas été possible d'évaluer les coûts de réhabilitation en raison du manque d'information sur les hypothèses concernant l'établissement du montant qu'il en coûterait pour réhabiliter les sites en date des états financiers.

13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATION (OMHS)

Les principales obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la commission scolaire concernent principalement le désamiantage des bâtiments pour lesquelles des informations devront être fournies distinctement.

L'évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est présentée à la page 151 du rapport financier.

Principales hypothèses utilisées

Les principales hypothèses utilisées pour les OMHS concernant le désamiantage des bâtiments sont les suivantes :

	Désamiantage
Taux d'actualisation, incluant l'inflation	4,54 %
Période d'actualisation ⁽¹⁾	De 14 ans à 60 ans
Taux d'inflation	2,53 %

⁽¹⁾ La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période de moins d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 30 juin 2024 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 4 322 109 \$ milliers de dollars (5 458 070 \$ milliers de dollars au 30 juin 2023).

Une contribution financière de 4 322 109 \$ a été octroyée à l'organisme scolaire relativement à ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Le solde a été constaté dans les revenus reportés.

14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Le détail des immobilisations corporelles par catégorie est présenté aux pages 40 à 48 du rapport financier et à l'annexe A.

Le total des immobilisations corporelles inclut :

- Les immobilisations en cours de construction, de développement ou de mise en valeur pour un total de 29 056 263 \$ (8 134 999 \$ au 30 juin 2023), soit 7 739 011 \$ (3 536 989 \$ au 30 juin 2023) pour des améliorations et transformations majeures, 20 647 932 \$ (4 032 798 \$ au 30 juin 2023) pour des bâtiments, 669 320 \$ (565 212 \$ au 30 juin 2023) en aménagement. Aucune charge d'amortissement n'est associée à ces immobilisations.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

15. FLUX DE TRÉSORERIE

	2024	2023
	\$	\$
Intérêts payés au cours de l'exercice	602	40 466
Intérêts reçus au cours de l'exercice	831 706	264 186

Au cours de l'exercice, les acquisitions d'immobilisations corporelles comprennent un montant de 6 722 994 \$ (1 035 190 \$ en 2023) qui est inclus dans les « Crédeurs et frais courus à payer ». Cette opération est exclue de l'état des flux de trésorerie.

16. OBLIGATIONS CONTRACTUELS

Dans le cadre de ses opérations, la commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles suivantes :

- a) Un montant de 55 169 562 \$ (64 916 882 \$ en 2023) pour des contrats de transport scolaire, échéant en octobre 2030. Les versements pour les exercices s'élèvent à 9 342 743 \$ en 2025, 9 342 743 \$ en 2026, 9 168 520 \$ en 2027, 9 168 520 \$ en 2028, 9 073 518 \$ en 2029 et à 9 073 518 \$ en 2030 ;
- b) Un montant de 437 894 \$ (715 190 \$ en 2023) à verser pour des contrats de coupe de gazon, de déneigement, entretien des équipements de chauffages, conteneurs à ordures et services de collecte échéant en juin 2029. Les versements pour les exercices s'élèvent à 270 411 \$ en 2025, 114 683 \$ en 2026, 17 600 \$ en 2027, 17 600 \$ en 2028 et à 17 600 \$ en 2029 ;
- c) Un montant de 300 510 \$ (516 314 \$ en 2023) à verser pour des contrats de location de photocopieurs et équipements informatique, échéant jusqu'en juin 2026. Les versements pour les exercices s'élèvent à 255 874 \$ en 2025 et à 44 636 \$ en 2026 ;
- d) Un montant de 8 701 673 \$ (4 688 741 \$ en 2023) pour des projets de construction, d'aménagement et de rénovations majeures, échéant au plus tard en juin 2025 ;
- e) Un montant de 10 667 836 \$ (23 955 177 \$ en 2023) pour le projet d'agrandissement (Lab-École) de l'école primaire Pierre Elliott Trudeau. Les versements pour les exercices s'élèvent à 9 067 836 \$ en 2025 et à 1 600 000 \$ en 2026 ;
- f) Un montant de 234 210 \$ (294 710 \$ en 2023) pour le contrat des vérificateurs externes, échéant jusqu'en juin 2027. Les versements pour les exercices s'élèvent à 63 250 \$ en 2025, 66 000 \$ en 2026, 51 200 \$ en 2027 et 53 760 \$ en 2028 ;
- g) Un montant de 530 888 \$ (554 804 \$ en 2023), conformément aux différentes conventions collectives, pour des activités de perfectionnement. Aucune provision n'a été inscrite au passif.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

17. DROITS CONTRACTUELS

L'organisme scolaire reçoit annuellement du MEQ des subventions pour le remboursement du capital et des intérêts sur les dettes à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention. Les subventions pour le remboursement des intérêts totalisent 17 966 610 \$ sur une période de 24 ans. L'échéancier de ces subventions est de 2 356 922 \$ en 2025, de 2 005 525 \$ en 2026, de 1 806 629 \$ en 2027, de 1 466 570 \$ en 2028 et de 1 216 044 \$ en 2029.

18. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal de ses activités, la commission scolaire est exposée à diverses réclamations, griefs et poursuites judiciaires en dommages et intérêts. La commission scolaire inscrit une provision à l'égard d'une réclamation seulement lorsqu'il est probable que celle-ci entraînera un débours et qu'une estimation raisonnable de la somme à verser peut en être faite.

Au 30 juin 2024, les réclamations en suspens contre la commission scolaire se chiffrent à une valeur de 199 810 \$ (55 000 \$ au 30 juin 2023) et consistent en un litige devant le Tribunal des droits de la personne et de griefs.

La direction n'est pas en mesure, à la date des états financiers, d'évaluer l'issue de cette poursuite ni les impacts financiers pouvant en découler, le cas échéant. Tout montant de réclamation pouvant résulter du dénouement de ces éventualités sera imputée aux résultats de l'exercice alors en cours.

19. APPARENTÉS

La commission scolaire est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumis à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de la commission scolaire. Le principal dirigeant est le directeur général de la commission scolaire.

Aucune transaction n'a été conclue entre la commission scolaire et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives.

La Commission scolaire n'a pas conclu d'opération commerciale autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles, qui sont divulguées distinctement aux pages 190 et 191 du rapport financier.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

La commission scolaire, est exposée à divers types de risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucune modification de politiques, de procédures et de pratiques de gestion des risques concernant les instruments financiers. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2024.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier fasse défaut à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiel pour la commission scolaire sont liés à ses débiteurs et la taxe scolaire à recevoir, excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et de la taxe scolaire à recevoir et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la commission scolaire représente l'exposition maximale de la commission scolaire au risque de crédit.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des débiteurs et de la taxe scolaire à recevoir excluant les taxes à la consommation de 1 224 133 \$, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 30 juin 2024.

	2024	2023
Débiteurs	\$	\$
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	949 193	605 097
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	49 549	200 488
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	3 111	23 557
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	3 872 338	4 944 349
Sous-total	4 874 191	5 773 491
Moins la provision pour créances douteuses	(1 651 814)	(2 475 978)
Total des débiteurs et de la taxe scolaire à recevoir déduction faite de la provision pour créances douteuses	3 222 377	3 297 513

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et frais courus à payer à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme. Afin de gérer son risque de liquidité, la commission scolaire effectue une analyse quotidienne de ses liquidités et emprunte les sommes nécessaires selon les besoins quotidiens en fonction d'un montant maximal autorisé par le MEQ.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers de la commission scolaire se détaillent comme suit :

30 juin 2024	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	-	-	-	-	-
Emprunt temporaire faisant l'objet d'une promesse de subvention	9 296 060 \$	-	-	-	9 296 060 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	14 892 431 \$	-	-	-	14 892 431 \$
Dettes à long terme sans les frais d'émission	19 774 382 \$	28 919 625 \$	5 551 126 \$	36 043 393 \$	90 288 526 \$
Provision pour avantages sociaux	5 856 784 \$	-	-	-	5 856 784 \$

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

30 juin 2023	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunt temporaire	-	-	-	-	-
Emprunt temporaire faisant l'objet d'une promesse de subvention	10 315 000 \$	-	-	-	10 315 000 \$
Créditeurs et frais courus à payer, à l'exception des déductions à la source	9 045 280 \$	-	-	-	9 045 280 \$
Dettes à long terme sans les frais d'émission	7 638 244 \$	34 351 444 \$	17 118 126 \$	38 818 956 \$	97 926 769 \$
Provision pour avantages sociaux	5 858 492 \$	-	-	-	5 858 492 \$

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un actif et passif financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Considérant la nature de ses activités, la commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur des actifs et passifs financiers, ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces actifs et passifs financiers, varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les actifs et passifs financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les actifs et passifs financiers à taux variable sont les emprunts temporaires.

COMMISSION SCOLAIRE WESTERN QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 JUIN 2024

20. GESTION DES RISQUES LIÉS AUX INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Considérant que la commission scolaire comptabilise ses actifs et passifs financiers à taux fixe au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif et non à la juste valeur, l'exposition au risque de fluctuation de taux d'intérêt est faible d'autant plus que la commission scolaire prévoit les rembourser selon l'échéancier prévu. Une augmentation ou une diminution raisonnablement possible des taux d'intérêt de 1 % (1 % au 30 juin 2023) n'aurait pas d'incidence significative sur l'excédent lié aux activités de l'exercice ni sur les gains de réévaluation nets de l'exercice.

21. INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.